

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 05/03/21
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/03/21
Affichage le : 23/03/21
Transmission préfecture le : 22/03/21
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20210319-lmc1120112-DE-1-1
Du : 22/03/21
Délibération exécutoire le : 23/03/21

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 19 mars 2021

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE**PME 2020 - RD 112 RENFORCEMENT ENTRE GRESSEY ET GAMBAISEUIL -
APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE GAMBAIS (126 000€)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et transférant les petits investissements et leur gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental (EPI) Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 31 janvier 2020 relative au Programme 2020 de Modernisation et d'Equipement des Routes Départementales (PME),

Vu la délibération de la Commission permanente du 20 novembre 2020 relative au programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur routes départementales en agglomération,

Vu la délibération du Conseil municipal de Gambais du 18 décembre 2020,

Vu les annexes à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
Sa commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants entendue,
Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve, dans le cadre du Programme 2020 de Modernisation et d'Equipeement des Routes Départementales (PME) la convention à passer avec la Commune de Gambais figurant en annexe à la présente délibération, intégrant des travaux communaux dans l'opération de renouvellement de la couche de roulement de la RD 112 pour un montant estimé de 126 000 € TTC (105 000 € HT) et les mettant à la charge de la commune, déduction faite d'une subvention de 70 % de la dépense HT accordée à la commune dans le cadre du programme départemental 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur routes départementales en agglomération, soit un montant de participation communale estimé à 31 500€.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

Dit que la dépense sera imputée sur le chapitre 23, article 23151 budget départemental.

Dit que la recette sera imputée sur le chapitre 13, article 1324 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 19 mars 2021

PME 2020 - RD 112 RENFORCEMENT ENTRE GRESSEY ET GAMBAISEUIL - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE GAMBAIS (126 000€)

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (8) : Hélène Brioux-Feuchet à Joséphine Kollmannsberger, Anne Capiaux à Monsieur Nicolas Dainville, Xavier Caris à Madame Clarisse Demont, Elisabeth Guyard à Jean-Noël Amadei, Didier Jouy à Josette Jean, Guy Muller à Catherine Arenou, Jean-François Raynal à Ghislain Fournier, Elodie Sornay à Karl Olive.